

**COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA  
CULTURE ET LES LOISIRS**

# **PROJET ÉDUCATIF**



**2023 - 2027**

**Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs ( C.E.C.L)**

**2 bis Rue René Boudier 71260 VIRÉ**

**03 85 33 93 16 - [accueil@assocecl.fr](mailto:accueil@assocecl.fr)**

# SOMMAIRE

Introduction.....	2
Renouvellement du projet éducatif.....	3
Historique du Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs (C.E.C.L).....	5
Contexte de l'association.....	6
Fondements et valeurs.....	10
Finalités.....	11
Principes d'action.....	12
Fonctionnement.....	14
Organisation pratiques.....	17
Évaluation.....	20
Annexes.....	25

# Introduction

Le projet éducatif est un document rédigé par les membres de l'association. Il définit les valeurs éducatives, la ligne directrice à suivre pour l'accueil collectif de mineurs.

Ce projet est un contrat qui engage la structure organisatrice, mais également les équipes qui devront au travers de leurs programmes d'activités répondre aux différentes intentions éducatives.

Afin que le projet éducatif corresponde à la réalité du terrain et aux besoins des familles, la rédaction est faite avec les personnes gravitant autour du centre de loisirs (Bénévoles, parents, enfants, équipes salariées, partenaires...).

# Renouvellement du projet éducatif

Afin de renouveler le projet éducatif, l'association a décidé de procéder par étapes. Tout d'abord, il fallait faire le bilan de l'ancien projet éducatif et se réapproprier les statuts d'origine. Une fois cela réalisé, les membres de l'association ont sondé les usagers sous plusieurs formes et à différents moments de l'année. Cela avait comme objectif de toucher l'ensemble des familles, le public accueilli sur l'été étant différent des petites vacances ou encore des mercredis : les besoins ne sont pas les mêmes. En parallèle, une recherche sur les données démographiques, et sur les politiques éducatives est réalisée pour pouvoir proposer un service adapté au territoire. Une fois les données récoltées, celles-ci sont analysées afin de définir les principes d'action du centre de loisirs. Enfin, la phase de rédaction peut être lancée pour ensuite terminer sur la validation, et la diffusion.

## Résumé des statuts en vigueur

Extrait des statuts de 2015 - Article 1 :

*« L'Association « Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs » a pour but d'organiser, d'animer et de gérer des activités socio-éducatives pour l'enfance et l'adolescence. Son action s'inscrit dans des perspectives d'éducation globale et de ce fait, elle se propose d'agir en étroite collaboration avec l'école publique, les parents, les Institutions et Associations Locales poursuivant les mêmes buts. »*

## Bilan du précédent projet éducatif

> Finalité éducative et sociale

A l'origine l'association reposait sur cinq principes d'action afin de mener au mieux leur projet :

- L'ouverture culturelle doit être privilégiée
- La nécessité de favoriser l'expression de l'individu
- La possibilité pour chaque enfant d'exercer sa citoyenneté
- Une relation approfondie avec les parents
- Une inscription dans une démarche de développement durable.

Au fil des années ces principes restent ancrés et forment l'identité du C.E.C.L. Dans le précédent projet éducatif, ces principes ont été questionnés. Au début, les principes d'action reposent sur l'individu à part entière pour finalement tendre vers le lieu, l'espace « centre de loisirs » :

- Faire du centre de loisirs un espace d'apprentissage de la citoyenneté.
- Faire du centre de loisirs un espace de rencontres et d'échanges (inter-)culturels.

- Faire du centre de loisirs un espace respectueux de l'environnement.
- Faire du centre de loisirs un espace partagé avec les parents
- Faire du centre de loisirs un espace d'interaction avec les écoles.

### Collecte des données

Lorsque nous évoquons les usagers du centre de loisirs, nous parlons aussi bien des responsables légaux que des enfants. Ce sont eux les principales personnes concernées dans un centre de loisirs.

### CONSULTATION DES ENFANTS

La consultation des enfants s'est faite à deux reprises : la première lors des vacances de printemps et la deuxième lors des mercredis. Le choix de le faire en deux temps vient de deux raisons : les enfants accueillis ne sont pas les mêmes sur ces deux périodes, et le fonctionnement des journées diffèrent tout de même. Il y a moins d'enfants sur les petites vacances donc l'organisation des groupes ou encore des locaux changent. D'où l'importance de consulter les enfants sur ces deux temps.

Pour les vacances, les enfants devaient répondre à une question : « De quoi as-tu besoin pour passer une bonne journée au C.E.C.L ? ». Évidemment, il n'y avait pas de mauvaises réponses, l'important est que chacun puisse s'exprimer avec ses mots. Suite à cette question, les réponses ont été collectées et rassemblées sous forme d'affiche pour que les enfants puissent compléter s'ils le désiraient.

Sur les mercredis, l'équipe d'animation a proposé de faire sous forme de bilan des différents temps de la journée. Pour cela, la journée a été découpée en différents temps : accueil du matin, temps d'activité du matin, repas, temps calme, temps d'activité de l'après-midi, goûter, accueil du soir. Sur chaque moment, les enfants devaient (s'ils le souhaitent) dire ce qu'ils aimaient, ce qu'ils n'aimaient pas et ce qu'ils aimeraient y faire. Une fois l'ensemble des enfants passés sur les différentes feuilles, les données ont été rassemblées et également retranscrites sous forme d'affiche pour permettre aux enfants d'en rediscuter avec les équipes d'animation.

### CONSULTATION DES FAMILLES

Les familles ont été consultées à trois reprises et sous trois formes distinctes :

- un questionnaire : Ce document a été envoyé par mail à l'ensemble des familles, des exemplaires papier étaient également disponibles au centre de loisirs. 16 familles ont répondu. (Annexe 1- Questionnaire ; Annexe 2 – Résultats)
- un document avec « rayer la mention inutile » : le document a été distribué lors de l'assemblée générale en juin 2022. L'association a eu trop peu de retours, la forme n'a pas convaincu et donc la décision a été prise sur le fait que les résultats ne seraient pas exploités dans ce projet. (Annexe 3 – Rayer la mention inutile)

- question à choix unique : Cette consultation a été faite sur un temps d'accueil du soir sur la période estivale. L'équipe d'animation interpellait les parents lorsqu'ils venaient récupérer leurs enfants pour avoir leur point de vue. « Pour eux, le centre de loisirs est avant tout un mode de garde ou un espace éducatif ? ». Le choix entre les deux propositions s'est révélé difficile et donc il y a là une évidence que c'est un mode de garde avec un aspect éducatif.

## **Historique du Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs (C.E.C.L)**

1980 : Naissance du Comité pour l'Enfance du Canton de Lugny (C.E.C.L). Aucune structure n'existant sur le canton, une équipe de bénévoles se met au travail pour proposer des animations à destination des enfants.

1981 : Ouverture d'un premier centre de loisirs à Azé.

1983 : Installation du centre à saint Maurice de Satonnay

1986 : Déplacement du siège social de Cruzille à St Maurice de Satonnay. Les séjours continuent de se dérouler dans les locaux scolaires.

1997 : Sollicitation des bénévoles pour participer aux premières démarches de la Commission « Enfance-Jeunesse » de la Charte Intercommunale pilotée par le SIVOM de Lugny.

1999 : Ouverture du centre les mercredis (pour un an).

2000 : Ouverture du centre durant les vacances de printemps.

2001 : Création du Service Enfance Jeunesse pour piloter la politique territoriale et donner une cohérence aux actions. Cela est possible suite au recrutement d'un coordinateur.

2005 : Installation du centre à Viré (dans l'école).

2006 : Installation dans les locaux de la salle d'évolution nouvellement construite. Diversification de l'offre d'accueil : inscription à la semaine pour la journée, l'après-midi ou l'après-midi avec repas.

2007 : Ouverture du centre à la demi-journée au choix (avec ou sans repas) et à toutes les périodes de vacances (vacances de fin d'années exceptées). Utilisation de l'école et des locaux de la salle d'évolution.

2008 : Recrutement d'une animateur.trice permanent.e chargé.e de la direction du centre de loisirs de Viré grâce aux aides versées par le Conseil régional et le Conseil général dans le cadre du dispositif « Emploi-Tremplin ».

2009 : Ouverture de la structure les mercredis et pendant les vacances scolaires. Professionnalisation de l'association avec le recrutement d'une aide cuisine et de deux animatrices en Contrat de travail à Durée Indéterminée.

2011 : Réflexion sur l'aménagement d'un centre de loisirs menée par les bénévoles, les permanents, la Commune de Viré et la Communauté de Communes « Mâconnais – Val de Saône ».

2013 : Installation du centre de loisirs dans les nouveaux locaux.

2014 : le Comité pour l'Enfance du Canton de Lugny devient le Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs le 19 avril 2014.

## Contexte de l'association

### SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs est une association loi 1901. Elle est située sur la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, sur la commune de Viré (71260).

La Communauté Mâconnais-Tournugeois compte :

- 1 commune de plus de 5 000 habitants : Tournus
- 1 commune de plus de 1 000 habitants : Viré
- 10 communes dont la population se situe entre 500 et 1 000 habitants : Lacrost, Plottes, Préty, Uchizy, Clessé, Fleurville, Lugny, Montbellet, Saint Albain et Saint Gengoux de Scissé
- 6 communes dont la population se situe entre 200 et 499 habitants : Farges les Mâcon, La Truchère, Le Villars, Ozenay, Bissy la Mâconnaise et Cruzille
- 6 communes de moins de 200 habitants : La Chapelle sous Brancion, Martailly les Brancion, Royer, Burgy, Chardonnay, Grevilly.



### SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

La population de la CCMT baisse très légèrement entre 2016 et 2021 : passant de 16 707 personnes à 16 380 (-1,96 %). Durant cette période, presque la moitié des Communes ont vu leur population baisser dont la Ville centre, Tournus dont la diminution est supérieure à 6 %.

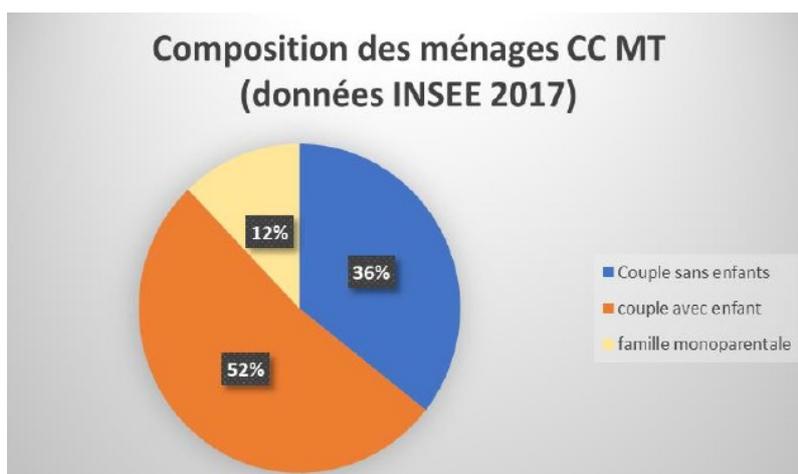
En revanche des communes comme Viré, Clessé, Burgy, La Truchère, Le Villars, Martailly-lès-Brancion, ont connu une augmentation de leur population de plus de 5 %

Le taux de natalité est en baisse depuis 2008 avec un taux de 9.02 pour 1000 habitants enregistré pour la période 2013/2018 alors qu'il était de 11.5 entre 2008 et 2013 (*Tendance identique au niveau national*).

La répartition de la population par catégorie d'âge est homogène :

- 30 % de la population a moins de 30 ans,
- 37. 6 % est âgée entre 30 et 59 ans
- Plus de 32 % est âgée de plus de 60 ans.

## COMPOSITION DES MÉNAGES

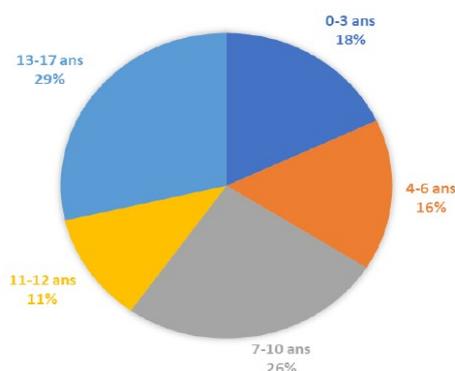


Plus de la moitié des ménages installés sur le territoire sont des couples avec enfants (52%). Les familles monoparentales représentent elles 12% des ménages.

## RÉPARTITION DES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE

- 34 % sont des enfants du territoire ont moins de 7 ans.
- 66 % sont âgés de 7 à 17 ans avec une prédominance des 13/17 ans et des 7/10 ans.<sup>1</sup>

## RÉPARTITION DES ENFANTS ALLOCATAIRES SUR LA CC MT - DONNEES CAF 2018



<sup>1</sup> Les données chiffrées sont issues du diagnostic de territoire réalisé par la CAF dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale sur le Mâconnais Tournugeois.

## STRUCTURES DÉDIÉES À LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Les structures consacrées à la petite enfance :

- La crèche de Viré gérée par la C.C.M.T
- La micro-crèche de Cruzille gérée par la C.C.M.T
- Le Relais Petite Enfance de Viré par la C.C.M.T

La communauté de communes délègue à l'Association Familiale du Tournugeois (AFT) la gestion de la crèche de Tournus, le RPE de Tournus et le centre de loisirs « maternel » (3-6 ans) de Tournus.

Les structures dédiées à l'enfance-jeunesse :

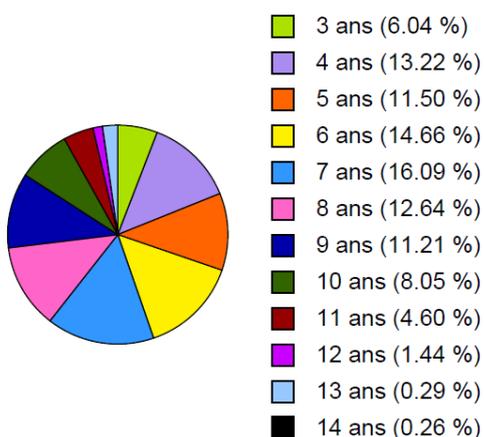
- Le centre de loisirs « enfants » (3-11 ans) géré par le C.E.C.L (Subventionné par la C.C.M.T)
- Le centre de loisirs « ados » (11 - 17 ans) géré le C.L.E.M (Subventionné par la C.C.M.T)
- Le centre de loisirs « enfants » (3 – 11 ans) implanté au Centre Social, géré par la ville de Tournus

## PUBLIC ACCUEILLI

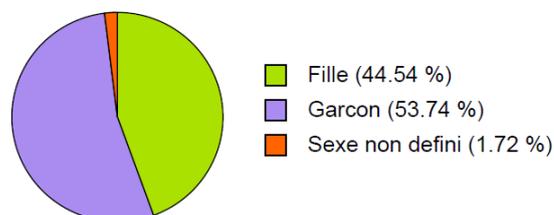
Les enfants accueillis au centre de loisirs de Viré sont âgés de 3 à 11 ans (ou 2,5 ans si l'enfant est scolarisé).

Sur l'année précédente (2021), le C.E.C.L a accueilli 348 enfants différents.

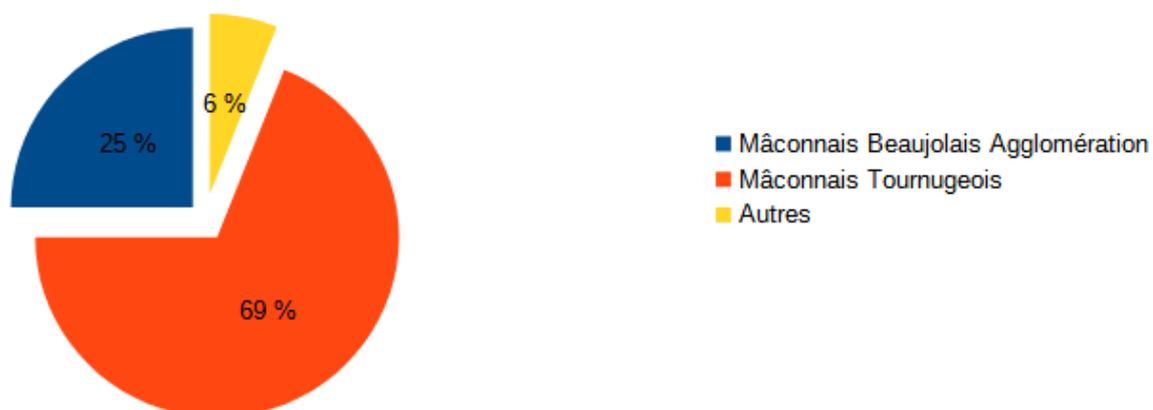
### Répartition par âge des enfants



### Répartition par sexe des enfants



## Répartition géographique des enfants



### POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

Sur la commune de Viré, l'accueil périscolaire hors mercredi est assuré en partie par la mairie (garderie matin et soir) et par l'association de la cantine pour le temps méridien.

Pour les mercredis, le C.E.C.L propose un accueil de 7h30 à 18h30, ainsi que pour les périodes d'extrascolaires.

---

2 Les données chiffrées sont issues du diagnostic de territoire réalisé par la CAF dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale sur le Mâconnais Tournugeois.

# Fondements et valeurs

Ce projet s'inspire très largement de celui des Francas auxquels le C.E.C.L est adhérent depuis sa création. Il s'appuie sur trois constatations :

- L'enfant est un être humain, unique, social et indivisible.
- L'enfance et l'adolescence sont les moments privilégiés de la construction de la personnalité. L'éducation intervient comme facteur déterminant dans ce processus. Si les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, des associations comme la nôtre ont aussi un rôle à jouer. Ceci est d'autant plus vrai que la société actuelle, en évolution accélérée, ne peut assumer pleinement sa mission éducative.
- L'être humain est porteur de valeurs fondamentales : justice, liberté, respect mutuel, égalité des droits et des devoirs, solidarité, responsabilité, autonomie, laïcité.

Trois objectifs se dégagent :

- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne : affectif, développement physiologique, psychomoteur, intellectuel.
- Favoriser dès l'enfance l'accession de la personne à l'autonomie, c'est-à-dire à la capacité à déterminer et à mettre en œuvre par elle-même ses actes et ses comportements, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la responsabilité et de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

# Finalités

Les deux finalités qui ancrent l'identité du Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs sont une finalité sociale et une finalité éducative. En effet, le questionnement mené auprès des enfants ou des familles confirme ces deux axes et leur lien.

## UNE FINALITÉ SOCIALE

Elle consiste à proposer sur un territoire donné une réponse aux besoins de garde des familles. De nombreux enjeux sont liés à cette finalité. Tout d'abord, par son action, le C.E.C.L contribue au développement local (par son rôle d'employeur) et à l'aménagement du territoire en offrant la possibilité aux actifs de disposer d'un mode de garde éducatif collectif, près de chez eux ou près de leur emploi. D'autre part, le Conseil d'Administration est particulièrement attentif aux mutations que connaissent les sphères professionnelles et familiales, en proposant des inscriptions répondant au maximum à la flexibilité des emplois ou encore des emplois du temps professionnels et/ou personnels.

## UNE FINALITÉ ÉDUCATIVE

Raison d'être de l'association, cette finalité doit rester prioritaire pour assurer la pérennité de son identité. L'association a pour but la mise en place d'actions éducatives dans une démarche globale et partagée avec d'autres : parents, partenaires financiers, partenaires locaux (associations, établissements dédiés à la petite enfance, l'enfance et/ou la jeunesse), élus municipaux et intercommunaux... Elle s'intègre aussi dans la vie d'un réseau aux valeurs communes : Association Départementale des Francas.

Au cours de ces dernières années, la finalité sociale a renforcé son importance suite à l'épidémie de la COVID-19. L'ouverture de centre de loisirs le mercredi est perçue comme un mode de garde en premier lieu. Ce besoin de garde évident doit s'accompagner d'une vigilance pour conserver l'objectif initial du C.E.C.L : avoir une action éducative auprès des enfants. L'équipe d'animation aura à repenser ses pratiques pour s'adapter à ces évolutions tout en veillant sur son environnement pour traiter avec les enfants des enjeux et des thématiques qui ne manqueront d'émerger.

# Principes d'action

## FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ.

Le fonctionnement et l'aménagement du centre doit être pensé afin de mettre l'Enfant au cœur des préoccupations et des pratiques. Il doit être un espace qui lui permet, à travers le jeu et le collectif de se fonder une première initiation citoyenne. Cette initiation ne doit pas être théorique mais formelle. L'Enfant doit vivre des expériences significatives de démocratie. L'espace du centre de loisirs doit permettre de former le citoyen de demain en :

- laissant les enfants s'exprimer sur des sujets qui les préoccupent,
- valorisant leurs paroles selon la modalité la plus adaptée,
- les associant à l'évolution du centre (règles de vie, aménagement matériel, fonctionnement...),
- organisant des instances de régulation collective,
- accompagnant les expressions d'enfants pour les transformer en initiatives.

## FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES.

Les valeurs de solidarité semblent en perte de vitesse dans la société. Le repli sur soi, la peur de l'autre et la stigmatisation sont de plus en plus partagés. Le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs tient à se positionner et à défendre les valeurs de laïcité, de respect, d'entraide et refuse toute discrimination. Pour cela, l'association entend apprendre aux enfants à respecter et à cultiver la différence. Ses actions doivent à tout moment, favoriser la rencontre pour combattre l'incompréhension et l'ignorance, sources de rancœur et de haine. L'espace du centre de loisirs doit permettre d'éveiller au respect de la différence en :

- organisant des échanges avec d'autres structures, notamment urbaines ou chargées d'accueillir des publics spécifiques : personnes âgées, personnes porteuses de handicap...
- faisant venir des artistes et des artisans en veillant à la pluralité des disciplines et des origines,
- se déplaçant dans des lieux culturels : musée, cinéma, festival, site historique, petit patrimoine vernaculaire et local,
- considérant le centre de loisirs comme un lieu d'accueil pour des expositions favorisant une ouverture vers le monde.

## **FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

Pour l'association, le respect de l'environnement est un pan primordial de la citoyenneté. L'éducation au développement durable et au respect de l'environnement ne doit pas se cantonner à quelques activités ponctuelles, d'aussi bonne qualité soient-elles.

Au contraire, le centre de loisirs privilégiera des actions quotidiennes pour que les enfants acquièrent des gestes d'écocitoyens. L'espace du centre de loisirs contribuera à l'éducation au respect de l'environnement en :

- mettant en place avec les enfants une charte pour l'environnement regroupant tous les gestes destinés à préserver l'environnement au sein du centre de loisirs,
- organisant le centre de loisirs en prêtant une attention toute particulière à l'empreinte écologique des activités, des transports, des repas...
- mettant en place un plan global de réduction des déchets,
- proposant des activités thématiques basées sur des préoccupations environnementales : eau, rivière, forêt, faune, flore, pollution, éco-consommation, nouvelles énergies...

## **FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE PARTAGÉ AVEC LES PARENTS**

Les dispositions du Code Civil instituent les parents comme dépositaires de l'éducation des enfants. Cette responsabilité se retrouve de fait partagée avec un grand nombre d'acteurs au premier rang duquel se situe l'École. D'autres acteurs, dont le centre de loisirs, sont aussi des contributeurs. Pour que l'action des parents et des animateurs ait du sens, il est nécessaire de mettre en place des espaces et du temps pour échanger et se rencontrer. Le C.E.C.L combat l'idée d'une démission des parents et souhaite renforcer la fonction parentale au sein des familles. Pour cela, il faut leur avoir laissé une place réelle et effective dans les divers fonctionnements de la structure, tout en s'assurant qu'elles en soient tout à fait informées !

L'espace du centre de loisirs doit renforcer ses liens avec les familles en :

- perpétuant les « petits moments » de convivialité avec les parents (petits déjeuners, temps de jeu intergénérationnel, pratique d'activités sportives avec les enfants...),
- organisant des rencontres plus régulières avec les parents pour aborder et faire évoluer le fonctionnement du centre et ses projets,
- recueillant « les bons plans » dans le domaine des loisirs partagés avec leurs enfants (films, sorties, concerts, spectacles, balades, conférences...) et en les partageant avec les autres parents,

- matérialisant un espace « Infos Parents » sur le site internet de l'association ainsi que dans le centre permettant de retrouver toutes les informations pratiques sur le centre.

## Fonctionnement

### PARTENARIATS EXISTANTS

Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois : Le Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs est conventionné avec la Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois dans le cadre d'un subventionnement annuel de fonctionnement.

Mairie de Viré : une convention de partage de locaux a été signée avec la Mairie de Viré, car cette dernière nous met les locaux gracieusement à disposition. De plus, l'association fait appel à la mairie pour l'entretien des locaux et en fonction des besoins.

Lire & Faire Lire : cette année le C.E.C.L a signé une convention avec l'association Lire et Faire lire pour accueillir une bénévole pour réaliser des lectures aux enfants.

EPHAD « Les Vignes dorées » : des rencontres ont lieu régulièrement entre les résidents de l'EPHAD et les enfants du centre de loisirs.

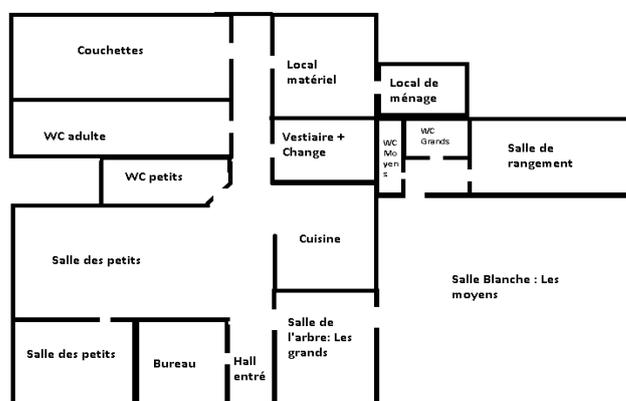
### LOCAUX ET MATÉRIEL

#### Les locaux

Les locaux du C.E.C.L sont mis à disposition par la Mairie de Viré. Ils sont partagés par trois structures : la garderie périscolaire municipale, le relais petite enfance et le centre de loisirs.

Suite à la pandémie de la COVID-19, les locaux ont été réorganisés en différents espaces selon les tranches d'âge. Il y a 3 accès extérieurs permettant d'accueillir chaque groupe dans son espace.

Ci-dessous le plan des locaux :



De plus, le C.E.C.L a accès à la cour d'école et la salle d'évolution située dans les locaux de l'école. Sur la période estivale, l'école met à disposition deux salles de classes. Les repas sont préparés et servis dans les locaux de la cantine scolaire.

Le C.E.C.L est accolé au stade de foot, ce qui permet aux équipes d'animation de proposer des activités sportives sur le terrain.

### Le matériel

Le C.E.C.L possède une régie de matériel permettant de proposer des activités aussi bien manuelles que sportives pour les différentes tranches d'âge. Le centre de loisirs a également du matériel spécifique qui permet de proposer des activités autour de la radio, de la télévision et du cirque.

### **RESSOURCES FINANCIÈRES**

Les ressources financières du C.E.C.L s'articulent en divers axes :

Les différentes subventions : le principal financeur du C.E.C.L est la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois, à cela s'ajoute le Conseil Départemental, l'Etat et quelques communes extérieures à l'intercommunalité.

Les produits dus à la facturation des familles : suite au conventionnement avec la CAF et la MSA, une grille tarifaire est appliquée en fonction des quotients familiaux des usagers. A cela s'ajoute également, un pourcentage de réduction lors d'inscriptions de fraties et également un forfait semaine.

Les prestations de service (CAF et MSA) : suite au conventionnement avec ces deux organismes, le C.E.C.L touche une prestation en fonction de son activité.

Le bonus territoire : Suite à la mise en place de la Convention Territoriale Globale, l'association obtient un bonus territoire. Ce dernier est en cours d'harmonisation sur la communauté de communes mâconnais tournugeois.

Les adhésions à l'association : L'ensemble des familles est de fait adhérentes au CECL, cependant des personnes extérieures peuvent également adhérer.

### **LA CONSTITUTION DES ÉQUIPES**

#### Les bénévoles

Le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs, est une association employeuse loi 1901, géré par des bénévoles. Le conseil d'administration est élu pour 3 ans alors que le bureau est élu pour 1 an. Le renouvellement se fait à chaque assemblée générale ordinaire.

Suite à différents accompagnements, une organisation par commission a été réalisée avec comme aboutissement un changement de statuts pour mettre en évidence la gouvernance collégiale. Actuellement, malgré le schéma classique les quatre commissions sont : communication (en lien avec les supports de communication, les évènements, ...), finances

(suivi budgétaire et financier), ressources humaines (en lien avec les responsabilités employeuses), vie associative (suivi statutaire de l'association).

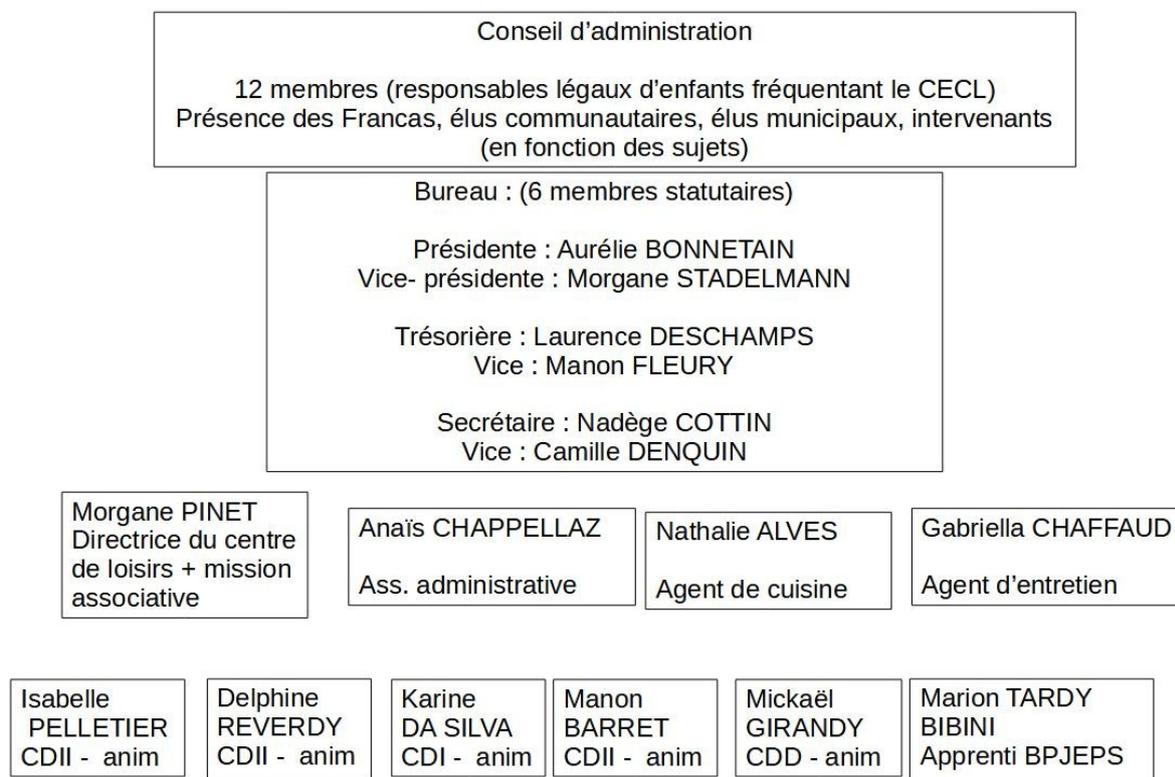
### Les salarié.es

Le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs est adhérent à l'Association départementale des Francas de Saône-et-Loire. De ce fait, un réseau d'animateurs.trices (stagiaires ou non) est constitué. A cela s'ajoute également les candidatures spontanées avant les différentes périodes d'ouverture du centre de loisirs.

L'équipe peut être constituée de personnes titulaires (B.A.F.A ou B.A.F.D ou formations professionnelles), de stagiaires ou de personnes sans formation. Afin de respecter la réglementation, un pourcentage de 50 % de titulaires doit être respecté. Depuis quelques années, le nombre d'animateurs.trices diminue et il est de plus en plus compliqué de constituer des équipes en avance ou de pouvoir satisfaire l'entièreté des demandes d'inscriptions.

Les équipes d'animation se rencontrent au minimum une fois pour préparer les différentes périodes d'ouverture. Cela permet de se mettre d'accord sur l'organisation de l'accueil, de revoir le Projet Éducatif dans l'option de rédiger le Projet Pédagogique, de préparer les programmes d'activités...

### L'Organigramme



# Organisation pratiques

## L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

### Ouverture

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis ainsi que toutes les périodes de vacances. Les fermetures annuelles sont votées par le conseil d'administration courant juin pour l'année scolaire suivante. De manière générale, le centre de loisirs est fermé trois semaines en août et une semaine en décembre.

Les inscriptions peuvent se faire soit la matinée seule (avec ou sans repas), soit l'après-midi seul (avec ou sans repas), soit toute la journée.

### Horaires

Les horaires sont conçus pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle :

- Accueil le matin entre 7h30 et 9h00
- Accueil et départ avant le repas entre 11h45 et 12h00
- Accueil et départ après le repas entre 13h00 et 14h00
- Départ le soir entre 17h00 et 18h30

### LES MINI-SÉJOURS ACCESSOIRES

Actuellement, le C.E.C.L propose des séjours accessoires, sur la période estivale, pour les enfants fréquentant la structure. Les séjours sont de durées variables en fonction des tranches d'âge. Le nombre de nuits varie de 2 à 4. Chaque camp repose sur la même ambition : permettre aux enfants de partir quelques jours en camping. Les camps ont chacun une thématique comme fil conducteur (autour de l'eau, sportif, première colo, ...)

Avant le départ en camp, une réunion d'information est organisée pour les familles afin de présenter le déroulé des activités, l'organisation du camp, de faire connaissance avec l'équipe encadrante et de répondre aux questions des enfants et des parents.

Toujours limités à moins de 5 nuits, ces séjours intègrent l'Accueil Collectif de Mineurs et ne font l'objet qu'une déclaration de séjour accessoire.

## ACCESSIBILITÉ

### Le transport

L'accès au centre de loisirs se fait uniquement par transport des familles sur la structure. Lors des sorties, en fonction de la distance les familles sont amenées à déposer directement leur(s) enfant(s) sur le lieu d'animation. Dans le cas contraire, un bus est demandé (soit par une régie extérieure, soit à la mairie de Viré).

### Le handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent être accueillies au sein du C.E.C.L. Dans un premier temps, les locaux répondent aux normes pour accueillir des personnes en situation de handicap (rampe d'accès, WC adaptés ...). L'accès à la cantine scolaire, la salle de motricité ainsi que la cour de l'école est également possible.

Dans un dernier temps, afin de permettre une inclusion réussie lors d'une demande d'accueil, un rendez-vous est pris avec la famille et/ou le pôle enfance handicap. Ce rendez-vous permet de mettre en place un accueil adapté (animateur.trice supplémentaire, espace ressource, objet transitoire ...). Suite à ce rendez-vous une demi-journée d'essai est prévue afin de permettre à l'enfant, à la famille et à l'équipe d'animation d'apprendre à se connaître pour la suite.

## LES TARIFS (Annexe 4)

Lorsqu'une famille s'inscrit au C.E.C.L une adhésion de 8€ est demandée. Celle-ci est valable du 01 septembre au 31 août de l'année N+1.

Les tarifs dépendent de trois critères :

- la tranche d'âge : le coût est plus élevé pour un enfant de moins de 6 ans. Cela s'explique au taux d'encadrement qui est plus important pour cette tranche d'âge (1 encadrant.e pour 8 enfants pour les moins de 6 ans, contre 1 encadrant.e pour 12 enfants pour les plus de 6 ans). De plus, le coût de l'inscription à l'année est déductible des impôts et est donc remboursée à hauteur de 50% de la somme déboursée pour les enfants de – de 6 ans.
- le quotient familial : le C.E.C.L est conventionné avec la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F), par conséquent une grille tarifaire est appliquée avec des tarifs dégressifs en fonction des quotients familiaux des responsables légaux.
- la commune de résidence : un supplément de 3€ est appliqué par enfant par journée d'inscription lorsque la famille habite une commune extérieure à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois et/ou que la commune ne subventionne pas le C.E.C.L.

A cela s'ajoute éventuellement deux remises :

- une remise fratrie : 10 % de réduction à partir du deuxième enfant, etc.
- un forfait semaine : lorsque l'enfant est inscrit et présent les 5 jours de la semaine une réduction s'applique également.

Moins de 6 ans					
	T1 (QF < 600)	T 2 (601 < QF < 720)	T3 (721 < QF < 1000)	T4 (1001 < QF < 1500)	T5 (1501 < QF )
Journée complète	8,40 €	12,00 €	16,80 €	21,00 €	25,00 €
1/2 journée avec repas	6,60 €	9,43 €	13,20 €	16,50 €	19,64 €
1/2 journée sans repas	3,60 €	5,14 €	7,20 €	9,00 €	10,71 €
Forfait semaine	38,64 €	55,20 €	77,28 €	96,60 €	115,00 €

Plus de 6 ans					
	T1 (QF < 600)	T 2 (601 < QF < 720)	T3 (721 < QF < 1000)	T4 (1001 < QF < 1500)	T5 (1501 < QF )
Journée complète	7,00 €	10,00 €	14,00 €	17,50 €	21,00 €
1/2 journée avec repas	5,50 €	7,86 €	11,00 €	13,75 €	16,50 €
1/2 journée sans repas	3,00 €	4,29 €	6,00 €	7,50 €	9,00€
Forfait semaine	32,20 €	46,00 €	64,40 €	80,50 €	96,60 €

- Une adhésion 8€ est demandée de faite en année scolaire (de septembre à août)
- Lors de l'inscription simultanée d'une fratrie, le prix est diminué de 10 % pour le deuxième enfant et de 20 % à du partir du troisième.
- Pour les ressortissants des communes ne faisant pas partis de la communauté de communes « Mâconnais-Tournaigeois » ou ne finançant pas le CECL par une subvention se verront appliquer un supplément de 3€.

## MODALITÉS DE COMMUNICATION

Les différents projets (projets pédagogiques, projet éducatif) sont transmis aux équipes, aux familles, à la SDJES, à la CAF.

Le Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs essaient de communiquer sur les activités réalisées, les programmes à venir ou les différents évènements qui ont lieu sur la structure. Les moyens de communication sont les mails, le site internet avec un « Espace parents » bien défini, un tableau d'affichage dans les locaux au niveau de l'accueil.

De plus, une page facebook est actualisée au fur à mesure des articles sur le site internet (<http://www.assocecl.fr/>).

## ÉVALUATION

Pour chaque type d'accueil et pour chaque période d'ouverture, il est de la responsabilité de la Directrice d'organiser une évaluation concertée avec son équipe. Il a à sa disposition un formulaire type permettant de souligner les aspects les plus aboutis du projet pédagogique mais aussi de faire émerger les difficultés et les points à améliorer. Il est aussi libre de créer ses outils et d'imaginer les formes d'animation des temps d'évaluation. Les bilans sont transmis au Conseil d'Administration de l'Association.

# Évaluation

L'évaluation des principes d'action s'attache à vérifier que les intentions décrites dans les chapitres précédents trouvent des concrétisations dans la vie de l'association et tout particulièrement au centre de loisirs. Il s'agit de repérer d'une part que le projet pédagogique définissant les fonctionnements du Centre de loisirs intègre des nouvelles dispositions, et d'autre part, que des projets ou des actions spécifiques ont bien été réalisées. Ces changements ne peuvent se traduire que par la mise en place d'actions de formation continue en direction des équipes d'animation. L'évaluation des principes d'action devra également repérer et identifier ces actions.

## 1 - FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

Actions de formation en direction de l'équipe d'animation

- 
- 

Intégration dans le projet pédagogique, mise en place dans le fonctionnement

- 
- 

Projets ou activités réalisés

- 
- 

Indicateurs pris en compte

- Les enfants s'expriment sur des sujets de leur quotidien : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- La parole des enfants est valorisée : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Les enfants sont associés à l'évolution du centre : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Des instances collectives sont mises en place (régulation, initiatives...) : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?

## 2 - FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGES

Actions de formation en direction de l'équipe d'animation

- 
- 

Intégration dans le projet pédagogique, mise en place dans le fonctionnement

- 
- 

Projets ou activités réalisés

- 
- 

Indicateurs pris en compte

- Des échanges ou partenariats avec d'autres structures sont organisés : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Des intervenants de différentes disciplines animent des temps auprès des enfants : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Les enfants se déplacent dans des lieux culturels : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Le centre de loisirs est un lieu d'exposition visant une ouverture sur le monde : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?

### **3 - FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

Actions de formation en direction de l'équipe d'animation

- 
-

Intégration dans le projet pédagogique, mise en place dans le fonctionnement

- 
- 

Projets ou activités réalisés

- 
- 

Indicateurs pris en compte

- Une charte de l'environnement a été mise en place au sein du Centre de loisirs : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Un plan de réduction des déchets est mis en place : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Le centre de loisirs surveille son empreinte écologique : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Des activités sur l'environnement sont organisées fréquemment : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?

#### 4 - FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE PARTAGÉ AVEC LES PARENTS

Actions de formation en direction de l'équipe d'animation

- 
- 

Intégration dans le projet pédagogique, mise en place dans le fonctionnement

- 
- 

Projets ou activités réalisés

- 
- 

Indicateurs pris en compte

- Des moments de convivialité avec les familles sont organisés régulièrement : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Des rencontres sont organisées pour faire évoluer le centre de loisirs : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Un recueil de bons plans est mis en place : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?
- Des espaces parents sont définis dans le centre de loisirs et sur le site internet : de 1 à 5  
Comment ? Observations ?

# Annexes

## Annexe 1 – Questionnaire



### Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs

#### RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF

#### ÉTAPE 1 – QUESTIONNAIRE POUR LES FAMILLES

NOM Prénom :

.....

Âge de votre (vos) enfant(s) :

.....

- A quoi sert le C.E.C.L. ?

*Le CECL est pour de nombreuses familles un mode de garde, c'est pour cela qu'à la question ci-dessus nous attendons une autre réponse.*

.....  
.....  
.....  
.....

- Quel est l'intérêt pour votre ou vos enfant(s) ?

*Numérotez de 1 à 4 par ordre de priorité les propositions suivantes*

- Rencontrer d'autres enfants
- Rencontrer des adultes
- Pratiquer des activités
- Découvrir de nouveaux jeux ou activités

- Qu'est-ce qui ne devrait pas exister au centre de loisirs ?

.....  
.....  
.....  
.....

COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS  
Centre de Loisirs de Viré - 2 Rue René Boudier - 71 260 VIRÉ - 03 85 33 93 16 - 07 64 14 26 81 - direction@assocecl.fr

w w w . a s s o c e c l . f r

## REPONSES DU PREMIER QUESTIONNAIRE

Quel est l'âge de votre ou vos enfant(s) ?

18 réponses



A quoi sert le C.E.C.L ?

15 réponses

Ouvrir les enfants à la différence et à l'acceptation de l'autre. Découvrir, apprendre, jouer.

S'ouvrir aux autres, développer leur curiosité, apprendre de nouvelles choses et essayer des activités différentes de celles proposées à la maison, respecter les règles de vie, et s'amuser un peu aussi pendant les vacances

A divertir et s'occuper des enfants en vacances scolaire et les mercredis. Afin que nous puissions travailler

Pas simplement un mode de garde mais un moyen pour mon enfant de voir d'autres personnes, et d'autres enfants que ceux de l'école

Participer à l'épanouissement et l'évolution de mon enfant au contact d'autres enfants  
Un lieu d'échanges et de rencontres

Un lieu de rencontres pour enfants et parents, de découvertes culturelles éducatives

Découverte d'activité Et culture aussi pour les enfants

Lieu de rencontre de l'école, découverte de nouvelles activités notamment sportives qui manquent à l'école. Lieu d'échange sur des sujets de société.

Un lieu d'accueil qui permet aux enfants de vivre pleinement leur temps de vacances et de détente.

A faire découvrir aux enfants d'autres choses que l'école ou la famille.

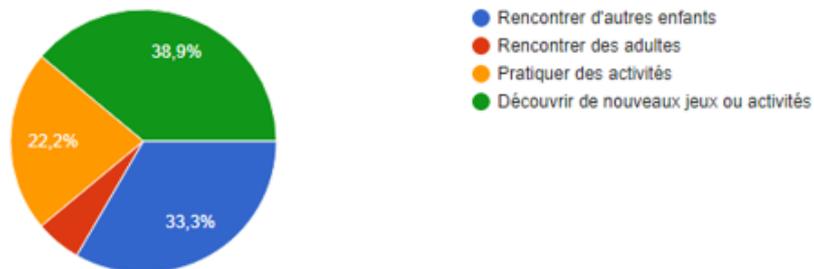
C'est aussi un lieu de rencontre avec d'autres enfants qui viennent d'autres écoles, d'autres villages. C'est également un lieu pour découvrir des jeux, des activités que soit certains ne feraient pas dans leur milieu familial ou soit de les faire avec d'autres personnes que leur famille.

Le centre de loisirs permet à mon enfant de s'épanouir et de s'amuser avec d'autres enfants Il participe à l'éveil de mon fils (et bientôt de ma fille) et lui offre un autre cadre pour s'exprimer et grandir que celui de la maison et de l'école.

Un lieu de rencontres

Quel est l'intérêt pour votre ou vos enfant(s) ?

18 réponses



Qu'est-ce qui ne devrait pas exister au centre de loisirs ? 12 réponses

Intolérance

Haine, insultes, non-respect des volontés de l'enfant

Les fermetures à la période cité l'été et aussi longues

L'ennui (cité 2 fois)

Rien pourvu que le bien-être de l'enfant soit respecté

Discrimination quelles qu'elles soient,

Un enfant tout seul qui n'est pas intégré au groupe.

Les moqueries, l'intolérance, l'indifférence, le jugement

La limite d'âge pour les jeux d'eau.

La maltraitance

Annexe 3 – Rayez la mention inutile



**Collectif pour l'Éducation,  
la Culture et les Loisirs**

**RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF**

**ÉTAPE 2 – QUEL MOT POUR LE C.E.C.L. ?**

Merci d'entourer les 3 mots qui vous semblent les plus importants dans un centre de loisirs.

NOM Prénom :

Âge de votre (vos) enfant(s) :

*société* *être libre* *nature*  
*faire ce qu'on veut* *groupe* *débattre*  
*s'amuser* *culture générale* *visionner un film* *jeux*  
*faire du sport* *danser* *partir* *cuisiner*  
*lire* *pas de devoirs* *retrouver les copains/copines*  
*dormir sous la tente* *réver* *chanter*  
*parler* *regarder la télévision*  
*rire* *être en temps libre*  
*découvrir* *théâtre* *écrire* *voyager*  
*rencontrer* *jouer* *construire*  
*jouer à la console* *se reposer* *piscine* *dormir*  
*gagner* *être encadré* *courir*  
*se balader* *se dépenser*  
*apprendre* *activités manuelles*

COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS

Centre de Loisirs de Viré - 2 Rue René Boudier - 71 260 VIRÉ - 03 85 33 93 16 - 07 64 14 26 81 - direction@assocecl.fr

www.assocecl.fr



## Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs

### TARIFS 2022

Moins de 6 ans						
	T1 (QF < 600)	T 2 (601 < QF < 720)	T3 (721 < QF < 1000)	T4 (1001 < QF < 1500)	T5 (1501 < QF)	
Journée complète	8,40 €	12,00 €	16,80 €	21,00 €	25,00 €	
1/2 journée avec repas	6,60 €	9,43 €	13,20 €	16,50 €	19,64 €	
1/2 journée sans repas	3,60 €	5,14 €	7,20 €	9,00 €	10,71 €	
Forfait semaine	38,64 €	55,20 €	77,28 €	96,60 €	115,00 €	

Plus de 6 ans						
	T1 (QF < 600)	T 2 (601 < QF < 720)	T3 (721 < QF < 1000)	T4 (1001 < QF < 1500)	T5 (1501 < QF)	
Journée complète	7,00 €	10,00 €	14,00 €	17,50 €	21,00 €	
1/2 journée avec repas	5,50 €	7,86 €	11,00 €	13,75 €	16,50 €	
1/2 journée sans repas	3,00 €	4,29 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	
Forfait semaine	32,20 €	46,00 €	64,40 €	80,50 €	96,60 €	

- Une adhésion 8€ est demandée de faite en année scolaire (de septembre à août)
- Lors de l'inscription simultanée d'une fratrie, le prix est diminué de 10 % pour le deuxième enfant et de 20 % à du partir du troisième.
- Pour les ressortissants des communes ne faisant pas partis de la communauté de communes « Mâconnais-Tournaigeois » ou ne finançant pas le CECL par une subvention se verront appliquer un supplément de 3€.